

**Avis n° 2010/01-16 relatif à l'habilitation de
L'École du Génie
à délivrer un titre d'ingénieur diplômé**

Objet :

F : changement de statuts (fusion, réorganisation, délocalisation)

- Vu la demande présentée par l'École du Génie

La Commission des Titres d'ingénieur a adopté le présent avis

La Commission prend acte de la décision ministérielle du 14 mai 2009 par laquelle l'École supérieure et d'application du génie prend le nom d'**École du génie**. L'intitulé du diplôme délivré devient *Ingénieur diplômé de l'École du génie*.

Le renouvellement de l'habilitation, à partir de la rentrée 2014, sera examiné dans le cadre du suivi périodique du Nord-Ouest.

Délibéré en séance plénière à Neuilly-sur-Seine, le 13 janvier 2010
Approuvé en séance plénière à Neuilly-sur-Seine, le 9 mars 2010

Le président



Bernard REMAUD